



DOSSIER DE PRESSE

**www.preventionbtp.fr,
les entreprises du BTP séduites
par cet espace e-prévention unique**



Contacts Presse

TARA - Brigitte LESCURE
01 64 02 08 83
relations-presse@oppbtp.fr

OPPBTP – Sonia CHÂTELAIN
01 46 09 26 28

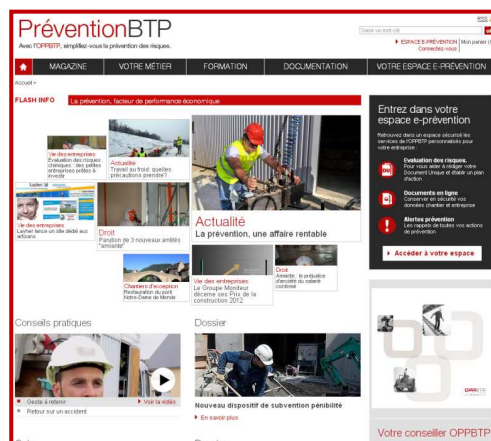
OPPBTP – Stéphanie BIGEON-BIENVENU
01 46 09 26 54

En 6 mois, le site e-services de l'OPPBTP recueille un véritable plébiscite des entreprises

Le 10 octobre 2012, l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) innovait en lançant www.preventionbtp.fr, un portail e-services gratuit, dédié à la prévention des risques et des maladies professionnelles pour tous les acteurs du BTP. 6 mois après son lancement, le bilan est très positif. La fréquentation du site est importante à l'image du nombre de pages lues et de téléchargements.

Mais surtout les services offerts par le site séduisent les entreprises qui ont été plus de 9 000 à ouvrir des comptes e-prévention et à travailler sur leur Document Unique (DU) en ligne. A ce jour pratiquement 2 500 entreprises ont déjà finalisé ce document grâce au site ; 4 d'entre elles témoignent dans ce dossier.

Le site, qui a fait évoluer ses fonctionnalités sur ces 6 mois, continue à proposer des améliorations constantes.



Un intérêt croissant des entreprises pour ce nouveau service en ligne, les chiffres témoignent

La fréquentation du site a largement évolué en 6 mois pour atteindre **59 600 visites en mars**.

La moyenne mensuelle de pages vues a doublé par rapport à l'ancien site pour atteindre plus de 450 000 depuis l'ouverture. Ce nombre ne cesse d'augmenter et dépasse largement les **500 000** depuis deux mois.

	Moyenne mensuelle* 2012	Moyenne mensuelle Trois 1 ^{er} mois 2013
Visites	48 655	57 500
Nombre de visiteurs uniques**	32 000	39 200
Pages vues	456 500	504 600
Pages vues par visites	5,1	8,7
Durée moyenne de visite	00 : 04 :07	00 : 05 :22
Taux de rebond***	48%	36,6%

*chiffres arrondis

** internaute visitant un site et considéré comme unique dans les données d'audience du site pendant une période donnée (le plus souvent 1 mois). S'il visite 10 fois un site web sur la période de référence, les données d'audience comptabilisent 10 visites et 1 visiteur unique sur la période

*** pourcentage d'internautes qui n'ont visité qu'une seule page

www.preventionbtp.fr : des évolutions permanentes Services personnalisés, espace e-prévention et information au quotidien

Outre l'actualité de la prévention, chaque entreprise a accès à un ensemble de services interactifs au sein d'un espace personnalisé et sécurisé afin de gérer la prévention des risques pour l'ensemble de son personnel.

10 000 comptes e-prévention créés pour accéder à des services pointus et personnalisés

L'espace e-prévention a connu un franc succès, preuve que les entreprises attendaient ce type d'outil. En effet, **près de 9 300 comptes e-prévention ont été activés** en 6 mois et 67% de ces entreprises ont au moins commencé une action. Les comptes e-prévention ont été majoritairement créés par de petites entreprises comptant moins de 50 salariés.

Une méthodologie d'évaluation des risques est à la disposition des professionnels du BTP. Elle intègre une base de données répertoriant plus de 20 métiers, 212 situations de travail et 34 risques associés, soit environ 14 000 combinaisons leur permettant de bien identifier les facteurs de pénibilité concernant leur entreprise.

A l'issu de cette évaluation, le responsable prévention peut établir le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de l'entreprise et mettre en place un plan d'action. Ce service a remporté un franc succès puisque plus de 8 000 DUER ont réalisés.

Les entreprises ont également à disposition des outils destinés à la gestion de la prévention pour chaque salarié (formation / habilitations, visite médicale, Fiches de Prévention des Expositions...), au suivi du matériel (vérifications périodiques, contrôles techniques...) et à la mise en place d'actions de prévention grâce à des documents facilitateurs spécifiquement élaborés par l'OPPBTP.

Par ailleurs, afin d'aider les petites entreprises à investir dans du matériel améliorant les conditions de travail, l'OPPBTP a mis en place un dispositif de subvention en décembre 2012 et a simplifié la procédure puisque l'entreprise peut maintenant remplir son dossier de demande de subvention en ligne.

Autre service en ligne mis à disposition des entreprises : l'offre complète de formation de l'Organisme et la possibilité d'effectuer des préinscriptions en ligne. Les professionnels disposent également d'un contact direct et immédiat avec leur conseiller OPPBTP. Ses coordonnées complètes et sa photo s'affichent pour plus de simplicité et de convivialité et l'internaute peut demander à être rappelé.

L'information au quotidien pour aider les entreprises à mieux comprendre la prévention et la mettre en place

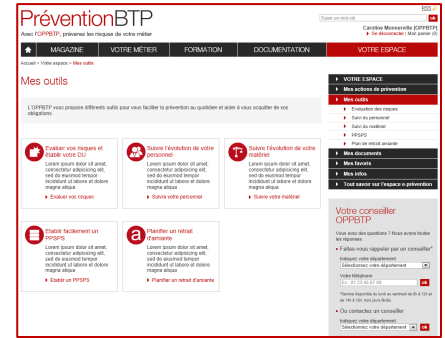
Les internautes ont accès à l'actualité professionnelle, réglementaire et juridique avec une mise à jour quotidienne. Ils ont à disposition un grand nombre de reportages et de vidéos présentant des témoignages ou les gestes à retenir. La rubrique « Votre métier », qui propose une approche de la prévention spécifique aux métiers du BTP, s'est étoffée de 2 métiers supplémentaires ces derniers mois.

De nombreux contenus enrichissent le site : des dossiers, les documentations de l'OPPBTP, accessibles en téléchargement gratuit ou achat en ligne...

Les entreprises peuvent dès à présent consulter et télécharger deux nouveaux dossiers de prévention : « Chargé de prévention » et « La dimension économique de la prévention ». Ce dernier met à leur disposition les 101 cas de l'étude menée pendant 2 ans.

L'OPPBTP a aussi fait évoluer les fiches de prévention des expositions liées à la pénibilité, en intégrant les facteurs spécifiques de l'accord de branche et en mettant à jour le dossier « conditions de travail ».

De plus, les internautes peuvent maintenant consulter librement les archives de *Prévention BTP* de plus de 2 ans sachant que les plus récentes sont réservées aux abonnés.



Depuis décembre, l'OPPBTP a également apporté plusieurs améliorations sur la forme du site comme l'optimisation du moteur de recherche (indexation, pondération des contenus,...), l'animation de la page d'accueil avec des bannières d'information, des mosaïques, et l'ajout d'informations express.

Preuve du succès de ces différents outils, le site enregistre plus de 225 000 visiteurs uniques depuis l'ouverture et ceux-ci ont effectué plus de 85 000 téléchargements (en mars : 40 000 visiteurs uniques ont effectué 18 000 téléchargements) avec une prépondérance des fiches prévention, suivies principalement des ouvrages, des fiches pratiques, des affiches de prévention,....

Chaque utilisateur peut également retrouver des informations sur la prévention dans la newsletter mensuelle de *Prévention BTP* qui compte actuellement 22 000 inscrits et propose des rubriques très consultées comme les actualités et le droit de la prévention.



Les évolutions prévues en 2013 : encore plus de services en ligne

A l'écoute des besoins et des demandes des entreprises, l'OPPBTP prévoit d'autres évolutions sur fin 2013 :

Le site www.preventionbtp.fr offrira la possibilité de paiement en ligne pour la partie « Edition » et le moteur de recherche sera perfectionné grâce à une fonctionnalité d'auto-complétion qui assistera de manière plus pointue l'internaute dans ses recherches.

De nouveaux dossiers seront mis en ligne, entre autres, sur le risque électrique, les risques routiers, les chutes de hauteur.

L'espace e-prévention va également s'enrichir de fonctionnalités. D'une part, plusieurs utilisateurs auront la possibilité de gérer la prévention d'une même entreprise avec des accès spécifiques en lecture ou en écriture selon les outils. Et d'autre part, un utilisateur pourra gérer plusieurs entreprises.

L'outil de suivi du personnel permettra de simplifier la démarche de création des fiches de prévention des expositions (pénibilité) en offrant la possibilité de dupliquer des fiches existantes. Il sera également possible d'importer ou d'exporter les données sous format Excel.

www.preventionbtp.fr : Une approche simplifiée du Document Unique et un outil précieux pour améliorer la santé des salariés

Créé le 5 novembre 2001 par le décret n°2001-1016, le DUER demande à l'employeur de **répertorier et évaluer tous les risques professionnels et facteurs de pénibilité** susceptibles de nuire à la sécurité des travailleurs puis d'envisager des actions d'amélioration.

Cependant, sa rédaction peut paraître fastidieuse surtout pour de petites structures qui n'ont que peu de temps à y consacrer. Le site www.preventionbtp.fr offre une méthodologie détaillée et claire pour l'établissement du DUER ce qui a motivé **2 050 connexions sur mars pour la création d'un nouveau DUER et 5 070 connexions pour la reprise d'un DU en cours. Au final, toujours sur mars, 1 700 DUER ont été finalisés.**

Quatre entreprises ayant finalisé leur DUER grâce au site www.preventionbtp.fr témoignent.

Témoignage de l'Entreprise VIGUIER en faveur de la prévention :

Spécialisée dans le gros œuvre, la maçonnerie générale et la couverture, l'Entreprise VIGUIER est une TPE de 12 personnes qui interviennent sur Toulouse et sa périphérie.

Comme beaucoup de TPE/PME, elle s'est trouvée un peu démunie devant la complexité du Document Unique (DU) et la méthodologie à adopter. Grâce au site e-services de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP), www.preventionbtp.fr, l'Entreprise VIGUIER a bénéficié d'un outil structuré, convivial et gratuit qui l'a aidée à mener à bien cette tâche.

www.preventionbtp.fr : le premier outil de prévention en ligne GRATUIT pour les entreprises du BTP

L'Entreprise VIGUIER est adhérente de la CAPEB de Haute-Garonne, qui comme l'ensemble du Réseau CAPEB est partenaire historique de l'OPPBTP pour la prévention dans les TPE/PME du BTP. C'est d'ailleurs par la CAPEB que Hélène VIGUIER, assistante de direction de l'entreprise, a connu le portail www.preventionbtp.fr.

Le conseiller OPPBTP, Christophe CLARYSSE est ensuite venu présenter l'outil en détail et montrer comment l'utiliser pour réaliser son Document Unique.

Pour Hélène VIGUIER, le portail a été une véritable aubaine : « La nouvelle méthodologie est mieux adaptée à l'entreprise artisanale pour réaliser le Document Unique qui maintenant est plus en phase avec notre réalité quotidienne. Avec l'outil de l'OPPBTP nous avons réussi à bien répertorier tous les risques de nos métiers et à constituer un véritable DU, en 2 jours ».

En effet, la méthode OPPBTP simple et reconnue, permet d'évaluer les risques professionnels selon une fréquence d'exposition à des situations de travail d'un métier du BTP. L'espace e-prévention intègre une base de 22 métiers et 212 situations de travail avec leurs risques associés. Il permet :

- d'identifier et estimer la fréquence des situations de travail rencontrées au sein de l'entreprise,
- d'évaluer les mesures de prévention mises en place pour maîtriser les risques associés,
- d'établir le DU en hiérarchisant les priorités d'actions,
- d'élaborer un plan d'action prévention.

L'espace e-prévention apporte d'autres services précieux comme le souligne Madame VIGUIER « j'ai rentré toutes les informations liées aux obligations légales, aux formations à renouveler, CACES*, aux contrôles des matériels et des EPI**, et le site m'envoie des rappels à chaque échéance. Auparavant je devais le gérer toute seule et c'était assez lourd.

De plus, j'y dispose d'un espace personnel sécurisé où je range tous mes documents liés à la prévention. Et je trouve des tas d'informations sur nos différents métiers ainsi que des affiches qui rappellent les mesures de prévention pour nos couvreurs et nos maçons.

Le site est simple d'utilisation, convivial, complet et mis à jour au fur et à mesure ».

* Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
** Equipements de protection individuels

Témoignage de l'Entreprise FIOR et Fils en faveur de la prévention :

Entreprise familiale de 19 salariés, basée à Longeville sur Laines en Haute-Marne, l'Etablissement FIOR et Fils est spécialisé dans la maçonnerie auprès d'une clientèle essentiellement du secteur public : conseil général, régional, offices HLM, communes et communautés de communes,...

Pour Gino FIOR, dirigeant et également délégué OPPBTP région Nord-Est depuis 2001, représentant la CAPEB et premier vice président de la CAPEB Haute-Marne depuis plus de 10 ans, la prévention des risques est une préoccupation majeure.

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) est un outil incontournable pour gérer la prévention, et pour l'établir, Gino FIOR a utilisé le tout dernier service mis en place par l'OPPBTP** sur son site www.preventionbtp.fr.

** Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment*

***Organisme professionnel de prévention du BTP*

www.preventionbtp.fr : le premier outil de prévention en ligne GRATUIT pour les entreprises du BTP

En tant que membre de la CAPEB, Gino FIOR a été un des premiers informés du lancement du site e-services de l'OPPBTP. En effet la CAPEB et l'OPPBTP œuvrent depuis longtemps en partenariat en faveur de la prévention des risques dans le BTP.

Monsieur FIOR confirme : « les entreprises savent que l'OPPBTP est là pour aider au niveau de la sécurité. Pour établir le document unique, l'Organisme a développé plusieurs outils comme Maeva et Maeva 2 que nous avons utilisés mais avec le nouveau site www.preventionbtp.fr, on gagne du temps en tant que petite entreprise. Il nous aide à sélectionner les tâches à risque qui sont toutes répertoriées mais cela évolue beaucoup. Il y a sans cesse des nouveaux produits, des nouveaux procédés ce qui complexifie l'élaboration du DUER. Le site doit évoluer en permanence »

3 personnes travaillent sur le DUER dans l'entreprise afin d'établir la liste des matériels et renseigner tous les paramètres concernant les salariés. Au cumul, 2 jours sont nécessaires pour finaliser un document unique. En complément à l'outil de l'OPPBTP, Monsieur FIOR a suivi une formation de la CAPEB pour établir les fiches de prévention des expositions aux facteurs de pénibilité par salarié.

Il ne cache pas sa satisfaction : « l'OPPBTP a encore simplifié la procédure par rapport à Maeva. L'outil est plus ludique et convivial, on y reste par plaisir car il y a beaucoup de documentations, des vidéos, des témoignages. Je peux également établir le PPSPS*, mes salariés peuvent faire la mise à jour de chez eux, au final on gagne du temps. C'est plutôt bien pensé, même les coordonnées de mon conseiller OPPBTP sont affichées à chaque page, c'est plus simple »

** Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la santé*

Parmi les différentes fonctions, il apprécie que l'on puisse « rentrer les fichiers des salariés, les CACES*, les formations. Des rappels s'affichent lorsqu'il faut faire leur mise à niveau ainsi que les vérifications périodiques des différents matériels ou équipements de sécurité. Il est aussi possible d'éditer une fiche pour autorisation de conduite. Il a plein de renseignements et de documentation qui nous simplifient la vie, par exemple la fiche d'accueil des apprentis et salariés, ou les feuilles de préparation de chantiers. Cela nous permet d'être encore plus professionnels sans perdre de temps ».

**Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité*

« Etablir le DUER est une opération lourde pour une TPE, mais le site www.preventionbtp.fr facilite grandement les choses. En plus il est gratuit, alors que de nombreuses sociétés proposent des logiciels hors de prix qui, de plus, ne sont pas spécifiques au secteur du BTP » complète Monsieur FIOR.

L'OPPBTP, le partenaire prévention sur le long terme

Monsieur FIOR fait appel à l'OPPBTP pour d'autres types de prestations. Il travaille avec son conseiller OPPBTP, Fernand MAURO, sur le contrat de prévention* et refait une formation de remise à niveau une fois par an.

L'entreprise FIOR et Fils accompagnée de l'OPPBTP a également travaillé à réduire la pénibilité sur ses chantiers. En effet, elle est partie du constat que ses salariés travaillaient beaucoup en maçonnerie et que cela pouvait induire fatigue et douleur.

Une nouvelle technique basée sur des agglomérés collés a été adoptée. Elle remplace le travail de maçonnerie et permet de soulager les salariés.

*** Le contrat de prévention est un dispositif pour aider les entreprises **de moins de 200 salariés** à investir pour améliorer la sécurité de ses salariés. Un contrat n'est possible que si une **convention nationale d'objectifs** a été signée. La convention fixe, pour une branche d'activité, des objectifs de prévention à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.*

PYREThERM fait appel à un nouvel outil qui permet d'accroître la prévention dans les entreprises du BTP

Créée en 1985, la société PYREThERM dirigée par Franck Hammerlin est spécialisée en chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, couverture, zinguerie, étanchéité ; secteurs pour lesquels l'entreprise assure le diagnostic, le conseil et la mise en œuvre avec un haut niveau de qualité.

Un accent particulier a été mis sur le bureau d'études interne de PYREThERM puisque sur 35 employés, le BE compte 5 chargés d'affaires et 1 technicien. Cette politique permet à l'entreprise d'apporter des réponses pointues avec un haut niveau de réactivité à une clientèle composée de particuliers, de collectivités, d'entreprises tertiaires privées ou publiques et d'industriels dans un rayon de 100 km autour de Saint-Gaudens (Tarbes, Auch, Toulouse,...).

www.preventionbtp.fr : le premier outil de prévention en ligne GRATUIT pour les entreprises du BTP

Pour Monsieur Hammerlin, il a été tout naturel d'être un des premiers utilisateurs du nouveau site e-services de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) car il entretient un partenariat de longue date avec l'Organisme afin d'améliorer en permanence le niveau de prévention dans son entreprise : « Avant de réaliser mon Document Unique avec ce nouvel outil, j'ai utilisé les solutions précédentes proposées par l'OPPBTP : Maeva et Maeva 2 mais c'est vraiment plus pratique avec le site Internet ».

Pour aider l'entreprise, le site propose une méthodologie d'évaluation des risques et intègre une base de données répertoriant plus de 22 métiers, 212 situations de travail et 34 risques associés, soit environ 14 000 combinaisons permettant de bien identifier les facteurs de pénibilité spécifiques à l'entreprise.

Pour Monsieur Hammerlin, c'est un plus : « Cette liste exhaustive nous permet de ne rien oublier. C'est aussi beaucoup plus facile de réaliser les plans d'action d'une année à l'autre, d'établir les fiches pénibilité et de mettre à jour les informations. J'y travaille régulièrement, mes salariés aussi et une trame préétablie permet aux nouveaux entrants du bureau d'études de trouver le PPSPS* à faire. Ils peuvent commencer et reprendre plus tard ».

* Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la santé

Disposant d'un espace sécurisé, l'entreprise peut rentrer tous les paramètres nécessaires à l'élaboration du Document Unique : Informations sur les salariés, les machines, les formations obligatoires,...

Avant, ne rien oublier relevait du casse-tête comme l'explique Monsieur Hammerlin « pour être en conformité, nous devons valider régulièrement les différentes licences de nos employés : Celles pour travailler le gaz sur cuivre et acier (seulement la durée de validité diffère selon qu'il s'agit de l'acier ou du cuivre), la licence pour l'inox (industrie), pour l'eau surchauffée (industrie), la licence habilitation électrique, celle pour le travail en hauteur, l'attestation fluides frigorigènes, les CACES* nacelle,... toutes ces échéances étaient vraiment compliquées à gérer auparavant mais maintenant, c'est le site Internet qui s'en occupe et nous adresse un rappel à chaque échéance. Le principe est le même pour la date de contrôle des matériels frigorifiques qui doit être fait tous les ans, celles des équipements pour le gaz, des extincteurs, de notre chariot élévateur,... »

*Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

Alors qu'avant la société mettant une douzaine de jours à réaliser le Document Unique, 3 jours s'avèrent suffisant avec le site www.preventionbtp.fr.

Monsieur Hammerlin a apprécié la convivialité du site qui est bien pensé et donne toutes les informations nécessaires : coordonnées complète du conseiller OPPBTP, documentations avec possibilités d'aller chercher dans les archives, dossier de prévention, mais aussi le fait de pouvoir établir un plan d'action annuel par le biais du DU actualisé tous les ans, ce qui fait gagner du temps d'année en année. Seul regret : qu'il n'y ait pas de passerelle entre Maeva et le site...

Monsieur Hammerlin membre de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), signale que la Fédération organise plusieurs sessions de prise en main de l'outil www.preventionbtp.fr dans ses locaux à Saint-Gaudens.

Ces actions sont menées en partenariat avec l'OPPBTP et c'est un de ses conseillers qui animera les interventions et guidera les entreprises présentes dans leur démarche.

Une PME de Saône et Loire à la pointe en matière de prévention des risques

La société FAUTRELLE, basée à 71310 Mervans, est une société artisanale comprenant 16 ouvriers et 2 apprentis. Elle est spécialisée dans la fabrication et la pose en menuiserie (fenêtres, porte fenêtres, escaliers,...), en aluminium (portail, véranda) mais aussi en PVC pour une clientèle diversifiée : particuliers, chantiers, collectivités locales, écoles,...

Etre une PME n'empêche pas la société FAUTRELLE d'être à la pointe en matière de prévention des risques professionnels.

En effet, Laurent NOBS, son gérant, a été l'un des premiers à réaliser son DU en ligne sur le site www.preventionbtp.fr de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP).

www.preventionbtp.fr, un site e-services GRATUIT pour aider les entreprises à établir leur DUER

L'OPPBTP a notamment pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes.

Dans ce cadre, l'Organisme élabore depuis des années des outils facilitant l'élaboration du DUER pour les entreprises.

Laurent NOBS a bénéficié de ces différents outils dont le dernier en date, www.preventionbtp.fr, un site de services en libre-service pour les entreprises du BTP, qui propose plusieurs outils dont une méthodologie d'évaluation des risques intégrant une base de données répertoriant plus de 22 métiers, 212 situations de travail et 34 risques associés, soit 14 000 combinaisons. Cela a permis à Laurent NOBS de bien identifier les facteurs de pénibilité propres à son entreprise, de manière simple, afin d'établir le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) de l'entreprise et de mettre en place un plan d'action.

Pour Laurent NOBS « C'est un outil simple et nous avons gagné du temps. En une journée toutes les informations concernant les salariés ont été saisies : coordonnées et renseignements professionnels, formation/habilitations, CACES, visite médicale,... En ce qui concerne leur exposition au risque, il suffit de cocher la case correspondante.

Avant, nous préparions le document puis on le laissait au fond du tiroir, alors qu'avec ce nouvel outil, le DUER est un document vivant. Tout est regroupé en 1 outil, et la gestion, c'est la machine qui la fait. Et le site e-services nous aide aussi à rédiger les fiches de prévention de la pénibilité ».

En effet, tout au long de l'année, des rappels indiquent à l'entreprise les dates clés pour ses salariés comme les formations par exemple, mais aussi celles liées au suivi du matériel : contrôle Véritas pour l'électricité, vérifications périodiques des extincteurs, tous les 6 mois du matériel de levage et des portes automatiques, contrôle technique des 5 camions ...

La société FAUTRELLE est ainsi garantie de respecter les échéances réglementaires.

Par ailleurs, des documents facilitateurs spécifiquement élaborés par l'OPPBTP simplifient la mise en place d'actions de prévention.

L'entreprise FAUTRELLE n'est cependant pas laissée seule dans sa démarche puisque la Fédération française du Bâtiment (FFB) a organisé une journée de formation à l'utilisation du site www.preventionbtp.fr, formation suivie par Mademoiselle NOBS, et par ailleurs, David CHANUT, conseiller OPPBTP, l'accompagne et viendra effectuer des vérifications sur le DUER dès qu'il sera complètement terminé.

Laurent NOBS compte également faire appel à l'OPPBTP pour d'autres services : sensibiliser ses ouvriers au niveau sécurité équipements de protection individuels (EPI) et les former à la protection contre les poussières de bois.

L'OPPBTP, partenaire « prévention » privilégié des professionnels du BTP

Organisme spécialisé de la branche BTP depuis 1947, sous tutelle du Ministère du Travail, l'OPPBTP est administré paritairement par des représentants des employeurs et des salariés. Au service des entreprises du BTP, il a pour mission notamment de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes. Auprès de celles-ci, il exerce des actions d'information et de conseil en matière de prévention, contribue à la formation, à la sécurité et participe aux travaux menés dans le cadre de l'Union européenne dans son champ de compétences.

L'OPPBTP associe au quotidien l'ensemble des acteurs de la construction en menant des actions conjointes avec les organisations professionnelles et syndicales, les établissements de formation initiale et continue, les services de santé...

CHIFFRES CLÉS

Chaque année :

6 500 actions de conseil en entreprise
15 000 stagiaires reçus en formation professionnelle

Chaque mois :

100 000 lecteurs du magazine *PréventionBTP*
50 000 visites sur le site internet www.preventionbtp.fr

335 collaborateurs
29 implantations nationales

De nombreux services et outils « prévention » pratiques et personnalisés à la disposition des entreprises

Afin d'aider les acteurs du BTP à s'engager dans une démarche de prévention des risques, l'OPPBTP a organisé son savoir-faire autour de 3 types d'actions : le conseil, la formation, l'information.

Les chefs d'entreprises, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, préventeurs, compagnons... se voient proposer des services répondant à leurs besoins spécifiques, comme par exemple, des réunions de sensibilisation collectives, des stages de formations, des formations interactives, des actions sur chantiers, des rendez-vous de conseil individuels et un service pour réaliser son Document Unique en ligne...

De manière à informer le plus grand nombre sur tous les sujets et à tout moment, l'OPPBTP propose des outils d'information modernes, complets et personnalisés par métier ou par type d'acteurs... comme la revue mensuelle *Prévention BTP*, les vidéos pédagogiques, les guides techniques, les fiches pratiques, les mémos pocket...les campagnes nationales de sensibilisation et la participation aux grands rendez-vous de la profession...

Et bien sur son nouveau site internet, www.preventionbtp.fr.

Expertise et proximité pour accompagner les entreprises

Les entreprises ont besoin d'éclairages sur des sujets spécifiques comme les réponses aux obligations, les risques possibles ou les cas techniques particuliers rencontrés sur les chantiers. C'est pourquoi l'OPPBTP s'appuie sur des collaborateurs expérimentés (conseillers, ingénieurs, juristes, formateurs), dotés de compétences et de connaissances aigues en matière de modes constructifs, d'organisation de chantiers, de sécurité, de logistique, de travail en équipe et de données juridiques.

L'OPPBTP est proche du quotidien des entreprises et du terrain grâce aux 247 collaborateurs présents sur chaque département au travers de ses 18 agences.

Fort de sa certification ISO 9001 depuis septembre 2012, l'OPPBTP est attentif à l'amélioration de la performance apportée à ses adhérents. L'organisme fixe un cadre stratégique, appelé HORIZON 2015, organisé autour de 5 axes stratégiques : les risques majeurs, le conseil et l'accompagnement des entreprises, la promotion de la prévention, la formation initiale, les actions auprès des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre..... La stratégie consacre une partie importante à l'innovation pour toujours anticiper, par exemple au travers de la révision de la formation initiale, du site internet, etc.

www.preventionbtp.fr